

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

Le sept juillet deux mille quatorze, à 20 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHALAMET, Maire.

Présents : Mmes MARTIN, DESSUS, PEYSSON C, MM. BUISSON, PEYSSON, TURC, ARIENTI, BELLE, BESSE, PONNET, CROUZET, CUEFF, PRUNENEC, ROSSIGNOL.

Secrétaire : Mme MARTIN M.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 juin est approuvé à l'unanimité.

Prochaine séance du Conseil municipal :

- le 1^o septembre à 20 H30 - secrétaire de séance : Martine DESSUS

* Suite au Conseil communautaire du 26 juin, la CCPD devrait changer de dénomination pour devenir Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux et le siège social serait transféré de la mairie de Dieulefit dans les locaux administratifs de la Communauté de Communes, 8 rue Garde de Dieu ; la procédure administrative va suivre (consultation des communes adhérentes et arrêté préfectoral).

* Suite au sinistre sur le Pont de Chaudin (destruction du parapet amont par un camion de livraison de bois), une expertise du Cabinet SATEB Valence aura lieu le 08/07.

* La commission « Economie – Agriculture – Commerce – Artisanat » est à programmer rapidement pour travailler sur l'actualisation du règlement du marché hebdomadaire.

* La commission « Travaux – Voirie - Bâtiments communaux – Embellissement » se réunira le jeudi 17/07 à 9H pour plusieurs dossiers : travaux au bâtiment CPPR, et celui modulaire de l'école, PVR à mettre en place sur les terrains derrière La Poste.

1° - Mission Locale : accueil des jeunes de la Commune.

Le Maire communique le courrier de la Mission Locale Vallée de la Drôme qui accueillait les jeunes de la Commune, comme ceux du canton et qui recevait une participation financière de la CCVD.

Du fait du rattachement de 6 communes, sur les 9 que compte le canton de Bourdeaux, à la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit, chacune des 6 communes doit se positionner, à savoir soit dépendre de la Mission Locale de la Vallée de la Drôme, soit dépendre de la Mission Locale Portes de Provence à Montélimar moyennant finances de la CCPD.

Il est demandé que les 6 communes concernées par ce changement aient la même position.

Sur proposition du Maire, compte tenu du souhait des 5 autres communes concernées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de demander les services de la Mission Locale Portes de Provence à Montélimar.

La CCPD sera informée de cette décision.

2° - Mission ACFI par le Centre de Gestion de la Drôme : avenant n° 1 à la convention n° 2010-39.

Le Maire indique que la Commune a signé une convention (n° 2010-39 en juin 2010) avec le Centre de Gestion de la Drôme (CDG 26) pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) pour assurer la mission obligatoire de contrôle des conditions d'application des règles de santé et de sécurité au travail.

Une visite de l'ACFI en date du 9 juillet 2010 a donné lieu à un rapport et à des préconisations.

Le CDG 26 propose un avenant à cette convention pour permettre une intervention de l'ACFI courant 2014.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'avenant n° 1 à la convention n° 2010-39 de juin 2010.

3° - Expertise structurelle du bâtiment « CPPR ».

Suite à la communication du rapport d'expertise aux conseillers, il est proposé que la Commission « Travaux » se réunisse pour définir les travaux et leur programmation. Leur réalisation doit se faire pour la rentrée scolaire 2014/2015 (bâtiment utilisé pour les « TAPE »).

4° - Piscine.

* Le Maire fait part des recrutements effectués pour la saison. Le maître nageur est Mr Dominique BAALI et les régisseurs aux entrées sont Anatole AYZAC au mois de juillet et Louise RASPAIL au mois d'août.

Le poste d'agent saisonnier a été attribué à Vanessa FERRARI.

* Convention de mise à disposition et d'exploitation du snack buvette de la piscine.

Le Maire rappelle la demande des gérants du snack du Camping du Gap des Tortelles qui souhaitent exploiter le local « Bar » de la piscine. Il explique que les demandeurs se sont engagés à réaliser les travaux d'aménagement et de mises aux normes sanitaires en contre-partie de la gratuité de location pendant les 2 premières saisons.

Le Conseil Municipal ayant accepté la proposition, le Maire soumet la convention à intervenir entre les 2 parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 2 abstentions, autorise le Maire à signer la convention présentée.

5° - Référent communal « ambroisie ».

Le Maire indique que le Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2) signé par le Préfet de Région le 18/11/2011 prévoit la désignation de référents « ambroisie » au niveau communal et au niveau intercommunal. Suite aux élections municipales, il convient de procéder à cette désignation.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur Christian CUEFF pour être référent « ambroisie » communal.

6° - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le Maire présente la motion proposée par l'AMF concernant l'impact de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la motion présentée.

7° - Questions diverses.

*Taxe de séjour : taxation d'office pour non déclaration d'un hébergeur.

Vu la délibération du 26 octobre 1998 instituant la taxe de séjour

Vu la délibération n° 4 du 1° mars 2012 révisant les tarifs,

Considérant que la période de reversement de la taxe est fixée du 01/01 au 20/01 de l'année qui suit la période d'imposition

Considérant qu'à ce jour, l'Auberge des Sibourgs représentée par Mr et Mme Alain ACHARD n'a pas effectué la déclaration au titre de l'année 2013,

Monsieur le Maire fait l'historique des courriers adressés en recommandé avec AR rappelant l'obligation de fournir le décompte des sommes encaissées au titre de la taxe de séjour 2013 et la date prévisionnelle du versement correspondant :

- courrier du 20/02/2014 réceptionné le 21/02/2014
- courrier du 17/04/2014 réceptionné le 18/04/2014 constatant l'absence de déclaration et de versement et l'absence de demande de délai
- courrier du 13/06/2014 réceptionné le 17/06/2014 constatant l'absence de réaction aux précédents envois et fixant au 2 juillet 2014 la date ultime pour effectuer le versement,

Considérant que la Commune peut instituer une taxation d'office au titre de cette taxe conformément à l'article L-66 du livre des procédures fiscales,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR et 4 abstentions,

- Décide de procéder à une taxation d'office au titre de la taxe de séjour 2013 à l'encontre de l'Auberge des Sibourgs représentée par Mr et Mme Alain ACHARD
- Fixe comme suit le montant de cette taxation :
 - Période d'ouverture (5 mois x 30 nuits) = 150 nuitées
 - Capacité d'accueil : 50 personnes
 - Taux de remplissage fixé à 100% pour la période
 - Taux de la taxe de séjour : 0,40 € par nuitéeSoit : 150 nuitées x 50 personnes x 100% x 0,40 € = **3000 Euros**
- Dit qu'un titre de recettes de 3000 € sera émis à l'ordre de l'Auberge des Sibourgs.

* Convention de mise à disposition d'un bureau situé au 1° étage de l'immeuble « La Recluse ».

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, approuve la convention de mise à disposition d'un bureau pour une année, renouvelable par tacite reconduction à Mme WEBER Hélène, pédicure, moyennant un loyer mensuel de 40 €.

* Rapport d'activité du SYPP (Syndicat des Portes de Provence pour le traitement des déchets) ; Le Maire indique qu'il est consultable en mairie.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Gérard PONNET

- L'association « Le Châtelas » recherche un local pour son siège social ; un des bureaux des « ateliers municipaux » conviendrait dans un premier temps.

Michaël BELLE

* Futur site internet de la commune :

- Suite à la demande du Maire, il présente 3 devis. Il est décidé de créer une commission « Communication » constituée comme suit : Mmes DESSUS, PEYSSON, MM. ARIENTI, BELLE, BESSE, PONNET et PRUNENEC.
- * Projet d'animation dans la grande salle du Châtelas
- Aucune nouvelle à ce jour du projet (soirée du 13/08/2014) présenté lors du conseil en date du 2 juin 2014 par l'association BADABLEOW.
- * Eclairage nocturne de la salle des fêtes :
- Le hall d'accueil de la salle des fêtes est resté allumé, suite à l'oubli des occupants.

Michaël BELLE et Christian CUEFF

- Font part de certaines inquiétudes du public au sujet du fonctionnement pédagogique de la piscine. Une rencontre avec M. BAALI est programmée dès le lendemain pour une mise au point.

Christian CUEFF

- S'interroge sur la présence de câbles en travers de la chaussée vers la Poste et l'école. Le Maire précise qu'il s'agit d'enregistreurs de passage et de vitesse mis en place, à sa demande, pour connaître la vitesse des véhicules à proximité de l'école.
- Indique qu'un maraîcher demande s'il y a des terrains à louer avec point d'eau pour création de jardin.

Martine DESSUS

- Informe le Conseil Municipal d'un courrier du responsable départemental de l'association « Siel Bleu » lançant un programme « Atouts Prévention en Rhône-Alpes » relatif à la prévention des chutes auprès des seniors. Ledit programme débutera en septembre prochain pour 12 semaines sur le canton de Bourdeaux, à raison d'une heure par semaine.
- Propose de réactualiser le plan canicule.

Michèle MARTIN

- Donne un compte-rendu de la Commission « Enfance – Jeunesse » de la CCPD de ce jour. Y ont été évoquées les prestations de service unique (repas, couches, forfaits) pour les crèches.
- La commission souhaite avoir les retours des différentes expériences sur la mise en place des TAPE d'ici les vacances de Toussaint.

Francis PEYSSON

- Suite à un Comité syndical des Eaux du Haut Roubion, il fait part de la fin de la gratuité de la fourniture en eau des fontaines et bâtiments publics. Des réunions de travail seront nécessaires pour la mise en place de cette obligation avant 2015.
- Annonce l'inauguration de l'exposition « les Associations au pays de BOURDEAUX », réalisée par les Amis du Pays de Bourdeaux, le 11/07 à 18H30 à l'église de Viale.
- Transmet des remarques de la responsable de la petite unité de vie l'Oustalet quant à l'installation des stands du marché, accolés à la véranda, qui bloquent les issues de secours et des véhicules des forains, stationnés côté Roubion, qui empêchent les livraisons.
- Adresse ses félicitations à Jean-Yves ROSSIGNOL pour sa nomination de directeur général de la SAEMI « Energie Rhône Vallée ».

Olivier ARIENTI

- Rend compte de la première réunion de la commission « Tourisme » de la CCPD. Y ont été abordé la création de circuits VTT et la reprise des anciennes boucles de randonnées. Pour bénéficier des subventions Leader (programme européen), il y a nécessité d'avoir un projet communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.